



ARRÊTÉ D'ANNULATION DE VACANCES ET DE CRÉATIONS D'EMPLOIS 2-2020 N° 2-2020

AN05620200103943

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emplois de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 3 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet du Morbihan

Transmis

Au représentant de l'État

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à VANNES le 3 janvier 2020

Monsieur JOSEPH BROHAN
PRESIDENT

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V05619085857001	Attaché Rédacteur principal de 1ère classe	consultant juridique (H/F) Plus de détail	Absence de candidature adaptée	Temps complet	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan 56005 Vannes cedex	01/11/2019	05620190830302
V05619107192001	Ingénieur	directeur des bâtiments (H/F) Plus de détail	Absence de candidature adaptée	Temps complet	VILLE DE VANNES 56019 VANNES CEDEX	15/01/2020	05620191021602
V05619115167001	Adjoint technique territorial	agent de service et entretien Plus de détail	Le nbre d'heures ne convient pas	Temps non complet	Commune de LANGUIDIC 56440 Languidic	01/01/2020	05620191202864